

CHAPITRE LXXV.

DE LA RÉTENTION DU DÉLIVRE.

Souvent, après l'expulsion du fœtus, le délivre est retenu dans l'utérus. On l'appelle aussi *Deutériorion* (*secondines*). Or, si l'orifice de l'utérus est dilaté, et si le délivre lui-même est détaché, et reste enroulé en boule dans quelque partie de la matrice, il est très facile de le faire sortir. En effet, il n'y a qu'à introduire dans la cavité la main gauche chauffée et enduite d'un corps gras, et expulser l'arrière-faix qui se présente.

Si, au contraire, il est adhérent au fond de l'utérus, on doit de même introduire la main, saisir et tirer le délivre, non pas, toutefois, en droite ligne dans la crainte d'un prolapsus de la matrice, ni avec une grande force; mais il faut l'amener, d'abord, avec douceur en le tirant de ça, de là, sur les côtés, et ensuite un peu plus fortement; car c'est ainsi qu'il obéit et que son adhérence se détruit.

Dans le cas où l'orifice utérin se trouve fermé, on doit employer les moyens déjà décrits pour ce cas; et si les forces de la malade ne sont pas affaiblies, on doit user des sternutatoires et faire des fumigations aromatiques dans un vase. Si alors l'orifice utérin se dilate, il faut introduire la main et s'efforcer de tirer comme il a été dit; et lors même que de cette manière on ne réussirait pas à faire sortir le délivre, on ne doit pas pour cela se troubler; car au bout de quelques jours il se putréfiera et tombera dissous en sanie ichoreuse; mais comme l'odeur

OPVeBaTX. — ¹³ πρὸ τῆς πτώσεως B. — ¹⁴ πρὸ τῆς ABCDFNORVeBa., πρὸ τῆς X. — ¹⁵ τῇ δευτέρᾳ παραφ... D., πῇ καὶ πῇ M. — ¹⁶ εἶτα καὶ E., κατὰ τὸ πρὸν NOVeBa. — ¹⁷ τῆς προφάσεως X. — ¹⁸ ὑποσπασμοῖς D., ἐγγυμῆτρα T. GLMP omettent depuis ταῖς εἰρημέναις jusqu'à τῆς ὑστέρως inclusiv. — ¹⁹ καθύ-
ναι LP. — ²⁰ ἐξίλασι P. — ²¹ μωδῶσαι T. — ²² εἰς ἑξῆρας omis d. M. — ²³ ἀλλ'

fétide tourmente la tête et incommode l'estomac, il faudra faire brûler des parfums convenables*. On recommande pour cela la cardamome et la figue sèche.

* Faire usage alternativement des sternutatoires et des parfums convenables (Dalechamps).